

Arche de la NATURE
LE MANS MÉTROPOLE
www.arche-nature.fr

Concours photo "la Nature en plein vol"

Du
20 juin
au
24 août
2022

—Crédit Mutuel—

les
Jacobins
CENTRE COMMERCIAL

PAYS
DU MANS

:Of course
LE MANS

LE MANS
Métropole
COMMUNAUTE URBAINE

PRÉSENTATION **du concours**

L'Arche de la Nature organise tout au long de l'été, un concours photo sur le thème "La Nature en plein vol"

5 prix, remis ou envoyés par les partenaires, récompenseront les lauréats.

Article 18 - les prix

**Prix
vue générale
et gros plans :**

300€

en chèque cadeau offert par

Crédit  Mutuel

**Prix
Effets visuels,
flous artistiques,
de couleurs... :**

300€

en chèque cadeau offert par

Crédit  Mutuel

**Prix
spécial du jury :**

400€

en chèque cadeau offert par

Crédit  Mutuel

L'Arche de la Nature offre un vaste espace naturel de 500 ha, ouvert gratuitement au public.

À pied, à vélo ou en hippomobile, les promeneurs peuvent découvrir, à la Maison de la Prairie, une ferme conservatoire avec de nombreuses races animales locales,

et un jardin potager célébrant la biodiversité.

Au cœur du domaine forestier (300 ha), la Maison de la Forêt dévoile les richesses de cet écosystème, faune et flore sauvages reconstituées.

La Maison de l'Eau présente la vie de la rivière au travers de grands aquariums et jeux interactifs, ainsi que les machines à vapeur et hydrauliques de l'ancienne usine des eaux, une visite complétée par une exposition sur les énergies.

CONCOURS **Photographique**

*Arche de la Nature
CS 40010*

72039 Le Mans Cedex 9

arche-nature.fr

concoursphotoarche@lemans.fr

02 43 47 40 00





**Prix
du public :**

vote le 4 septembre
lors de la fête de la ferme
et du jardin.

200€

montant total
carte cadeau offert par

les
Jacobins
CENTRE COMMERCIAL

utilisable uniquement
dans les boutiques du centre.

**Prix
Pays du Mans :**

La photographie choisie
aura été prise sur le territoire
le Pays du Mans.

1 week-end

Dans un hébergement
touristique du Pays du Mans
(2 nuits pour 2 personnes)
d'une valeur de 250€ offert par

 **PAYS
DU MANS**

"La Nature en plein vol"

Aigüisez votre regard et flânez dans un jardin, un parc ou une forêt à la recherche du détail qui fera que votre photo sera retenue ! Que ce soit une feuille, un insecte, un oiseau, ouvrez l'oeil cet été.



BULLETIN de participation

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Nombre de tirage(s) présenté(s)

1 2

Photo n°1, Choix de la catégorie :

- 1 vue générale et gros plans
- 2 Effets visuels, flous artistiques, de couleurs...

Photo n°2, Choix de la catégorie :

- 1 vue générale et gros plans
- 2 Effets visuels, flous artistiques, de couleurs...

Je soussigné(e) : M. Mme

accepte les conditions du règlement, et note qu'aucune photo ne me sera retournée.

Fait à :

le : **2022**

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")

RÈGLEMENT du concours 2022

Article 1 - Seules seront retenues les photos couleur et noir et blanc ayant un lien visuel évident avec le thème général **"La Nature en plein vol"**.

Article 2 - Ce concours est gratuit et ouvert à tous, du 20 juin au 24 août 2022 inclus. Seuls les lauréats du concours photo de l'Arche de la Nature de 2020 ne pourront pas participer cette année.

Article 3 - Les prix concerneront des cadeaux attribués par nos partenaires dans la catégorie de leur choix. Aucun prix ne pourra être échangé ni contre des espèces, ni contre un autre prix. Le nom du bénéficiaire du prix ne pourra en aucun cas être changé. En cas d'impossibilité d'obtenir un ou plusieurs prix annoncés, la direction du concours se réserve le droit de les remplacer par d'autres de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

Article 4 - Les participants autorisent la présentation de leurs œuvres pour les besoins d'illustration et de promotion de la manifestation (expositions, articles de presse, plaquettes promotionnelles...), uniquement dans le cadre de ce concours ou de publications s'y rapportant.

Envoi des photos

Article 5 - Chaque photographe pourra concourir dans deux catégories (vue générale et gros plan (catégorie 1) - Effets visuels, flous artistiques, de couleurs et effets techniques (catégorie 2) avec au choix une seule ou deux photographie(s). Deux photos maximum par participant peuvent être envoyées pour l'ensemble du concours, la ou les catégorie(s) devant être précisée(s) lors de l'inscription.

Article 6 - L'envoi des épreuves se fera soit par fichier numérique (poids compris entre 2 et 3 mégas de format JPEG), soit par des agrandissements sur papier photo d'un format 20 x 30 cm.

Dans le cas d'un fichier, son nom devra comporter le nom et prénom de l'auteur ainsi que la catégorie .

Article 7 - Avec les tirages ou les courriels, il faudra impérativement fournir les indications suivantes :

> Nom - Prénom - Adresse - Téléphone

Catégorie(s) choisie(s) - Lieu de prise de vue.

Article 8 - Chaque candidat garantit, par sa participation, qu'il est bien l'auteur de la prise de vue.

Article 9 - Les fichiers numériques seront à envoyer au courriel suivant : concoursphotoarche@lemans.fr

■ Les tirages papier au verso dûment légendés devront nous parvenir par voie postale, aux frais du participant, affranchis à la date limite du 24 août 2022 (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**Concours photographique Arche de la Nature
CS 40010 72039 Le Mans Cedex 9**

Article 10 - Aucune photo papier ne sera retournée.

Sélection des photos

Article 11 - Les photographies répondant aux critères définis par les règlement seront sélectionnées par un jury officiel et devant huissier. L'Arche de la Nature se réserve le droit d'exposer les photos ayant participé au concours, à partir de l'annonce officielle du résultat.

Le jury officiel

Article 12 - Ce jury sera composé de :

- un représentant de chaque partenaire (Crédit Mutuel, Centre commercial Jacobins du Mans, Pays du Mans)
- un photographe professionnel
- un représentant de l'Arche de la Nature

Article 13 - La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, ni au retour de leur(s) photo(s).

Par ailleurs, ils devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes (ou lieux photographiés) sur leur image. L'organisation décline toute responsabilité quant aux plaintes déposées par les personnes et propriétaires des lieux photographiés.

Le simple fait de concourir implique l'acceptation de la décision, en dernier recours, de la direction de la publication quant aux difficultés qui seraient pas prévues par ce règlement. La direction de la publication ne pourrait être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé. Elle ne saurait non plus être rendue responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des services postaux ou autres, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

Article 14 - Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les participants disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations recueillies en s'adressant à Arche de la Nature, CS 40010, 72039 Le Mans Cedex 09.

Article 15 - Le règlement du présent concours est déposé en l'étude de la SCP Bolvin-Thourault-Leborgne, huissiers de justice, 27 rue des Marais, 72000 Le Mans.

La délibération

Article 16 - La délibération se fera en présence d'au moins 3 membres du jury et d'un huissier de justice, selon les critères suivants :

- le rapport au thème **"La Nature en Plein vol"**
- les critères photographiques (cadrage, esthétique, maîtrise technique)

Article 17 - Pour tout renseignement concernant ce concours, contacter :

Monsieur **Cédric LEBRETON**

Arche de la Nature
Tél : 02 43 47 40 00
Du Lundi au vendredi.
archedelanature@lemans.fr